



Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Pour faire face à un risque éventuel de temps froid pendant l'hiver, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou d'inscrire vos proches sur le registre nominatif*. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.

*Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur handicap.

Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif?

- -Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).
- -Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville Beaufort-en-Anjou 49250 Beaufort-en-Vallée.
- -À l'accueil de la mairie.

Le Dispositif National Grand froid

Le <u>dispositif national grand froid</u> définit les actions à mettre en œuvre aux niveau local et national en période hivernale.



Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »

JAUNE

ORANGE

ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

Ce dispositif a pour objectifs de :



Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires.



Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.



Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.



Protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis du froid. Cela concerne les enfants, les personnes âgées, les personnes présentant certaines pathologies chroniques et les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubles, mal chauffés ou mal isolés).





Pour vous aider en cas de grand froid, la ville vous en propose quelques gestes à suivre :

- Gardez à portée de mains des numéros utiles : <u>urgence, médecins...</u>





